

Groupe de Travail Patrimoine des sites Natura 2000

ZPS littoral augeron
SIC Baie de Seine orientale

Herouville St Clair, le 16 avril 2014

Relevé de décisions

L'ensemble des diaporamas présentés en séance sont disponibles en téléchargement à l'adresse <http://baiedeseine.n2000.fr/participer-a-la-vie-des-sites/reunions-passees>

Ordre du jour

1. Rappel du contexte Natura 2000, du rôle des opérateurs et du calendrier
2. Diagnostic sur le patrimoine naturel
3. Calendrier prévisionnel
4. Questions / discussions

Annexe : liste des personnes présentes et excusées

1. Rappel du contexte Natura 2000, du rôle des opérateurs et du calendrier

L'objectif de la réunion est de présenter l'état des lieux du patrimoine naturel sur les sites Natura 2000 Baie de Seine orientale (SIC) et Littoral augeron (ZPS) sur la base des connaissances disponibles complétées depuis le COPIL de décembre 2013. Les personnes excusées sont citées en séance.

En introduction, Sandrine Robbe de la DREAL Basse-Normandie rappelle que chaque site Natura 2000 doit disposer d'un document d'objectifs (DOCOB), constitué d'un état des lieux environnemental et socio-économique, ainsi que d'une analyse des interactions entre usages et patrimoine naturel pour conduire à des propositions de mesures de gestion. L'étude du patrimoine est confiée à l'Agence des aires marines protégées (AAMP), l'opérateur principal, tandis que le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de Basse-Normandie, opérateur technique associé, est en charge du volet sur les usages dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Le Groupe de Travail Patrimoine naturel fait suite au GT Usages qui a eu lieu le 18 février ; il a pour objet de faire un état des lieux du patrimoine naturel qui a justifié la désignation des sites Natura 2000.

Après un tour de table, Gwenola de Roton de l'AAMP rappelle que quelques éléments ont déjà été présentés lors du COPIL de décembre dernier et présente les périmètres des sites Natura 2000 concernés.

2. Diagnostic sur le patrimoine naturel (par Gwenola de Roton, AAMP)

Le contexte réglementaire qui s'applique dans le périmètre ou à proximité des sites Natura 2000 est rappelé, avec notamment les sites N2000 : SIC Estuaire de Seine, ZPS Marais et estuaire de la Basse Seine, ZPS Estuaire de l'Orne, SIC Littoral cauchois et ZPS Littoral seino-marin et les Réserves Naturelles Nationales (falaise du Cap Romain ; estuaire de la Seine) et les réserves de chasse (Baie de Seine ; estuaire de l'Orne).

Le contexte physique est brièvement présenté : c'est un système de type baie relativement abrité, soumis à un régime macrotidal et à l'influence fluviale dans sa partie orientale ; il présente une mosaïque sédimentaire de bancs de sable sur des fonds compris entre 0 et 30m de profondeur. Le site est caractérisé par une forte productivité benthique et des concentrations de juvéniles de poissons (rôle de nurserie) en lien avec sa localisation dans le prolongement de l'estuaire de la Seine ; il se situe à l'ouest en marge du gisement de coquille St Jacques.

Les différents habitats et espèces d'intérêt communautaire sont présentés pour chacun des sites. Les remarques ou questions sont retranscrites ci-après.

• Habitats d'intérêt communautaire du SIC Baie de Seine orientale

Le site Baie de Seine orientale a été désigné au titre des Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (1110) et des grandes criques et baies peu profondes (1160).

Une cartographie des habitats a été produite par le bureau d'études In Vivo dans le cadre du programme d'acquisition des connaissances sur les habitats lancé par l'AAMP en 2011 sur la quasi-totalité des sites français Natura 2000 (Cartham). Elle a été revue et complétée avec les données biosédimentaires provenant des campagnes scientifiques de recherche ou réglementaires (BenthoSeine, Pectow, Colmatage, Machu) et a fait l'objet d'une validation auprès d'experts benthologues locaux (équipe du M2C).

La nouvelle cartographie proposée pour validation dans l'état des lieux du DOCOB fait état de 4 habitats : les sables grossiers (1110-3 : 67km²), les sables grossiers envasés (1110-3&4 : 83 km²), les sables fins envasés (1110-1&4 : 141 km²) et les sables mal triés (1110-4 : 152 km²) qui présentent des faciès envasés au droit de l'estuaire de Seine et sur le littoral ouest entre Ouistreham et Dives-sur-Mer. Cette carte intègre la variabilité saisonnière et interannuelle dans la distribution et les caractéristiques des habitats.

Des niveaux d'enjeu pour les différents habitats ont été définis en fonction de leur importance sur le site, de la responsabilité du site pour l'habitat, des fonctionnalités et des menaces.

L'habitat 1110 présente un enjeu prioritaire au niveau des sables mal triés (1110-4) du fait de la responsabilité portée par le site (13% de la surface nationale) et des fonctionnalités importantes (nourriceries, support trophique) qu'ils supportent ; les sables fins envasés (1110-1) montrent un enjeu fort (6% de la surface nationale), et les sables grossiers (1110-3) un enjeu secondaire.

L'habitat Récifs (1170-6 : roche infralittoral en mode abrité) est présent au sud-ouest du site, mais apparaît marginal (1 km²) et présente un caractère dégradé (ensablement, dominé par la Sargasse) ; cet habitat Récifs n'a pas servi à justifier la désignation du site ; aucun enjeu n'y est identifié.

• **Espèces d'intérêt communautaire du SIC Baie de Seine orientale**

Différents suivis (RNES, Réseau National d'Echouage, observations GECC et GON), études (Macreuse) et programmes (SCANS I et II, PACOMM) sont utilisés pour décrire la distribution et la fréquentation du site par les **mammifères marins** à partir de plusieurs outils (survol ULM et avion, observations en mer ou depuis la terre, hydrophone, détection acoustique).

Deux espèces de cétacés et deux espèces de pinnipèdes sont observées sur le site :

- le marsouin commun (*Phocoena phocoena*) présente une fréquentation régulière, saisonnière (pic en mars/avril), en hausse depuis une dizaine d'années suite à la descente vers le sud des populations de Mer du Nord ; la Baie de Seine orientale est un site potentiel de reproduction. Cette espèce présente un enjeu prioritaire sur le site en raison d'une fréquentation en hausse alors que les populations de Mer du Nord sont en déclin, de la responsabilité du site vis-à-vis de l'espèce (importance nationale, site potentiel de reproduction) et des menaces en mer.
- le grand dauphin (*Tursiops truncatus*) fréquente le site de manière irrégulière et saisonnière (été) ; il présente un enjeu secondaire sur le site.
- le phoque veau-marin (*Phoca vitula*) montre une présence faible et occasionnelle sur le site par des individus provenant essentiellement de la colonie de la Baie des Veys. Il présente un enjeu fort sur le site classé d'importance nationale.
- le phoque gris (*Halichoerus grypus*), provenant de la colonie en baie de Somme, présente une fréquentation irrégulière sur le site dont les habitats sont peu propices à cette espèce inféodée aux zones rocheuses ; il présente un enjeu secondaire sur le site.

Pour les espèces de mammifères marins, les enjeux concernent i/ le maintien de la fonctionnalité et de la capacité d'accueil de la baie de Seine orientale et ii/ la réduction des sources de mortalité en mer (émission de bruit, captures accidentelles, collision, ...).

Les sources de données mobilisables concernant les **poissons migrateurs amphihalins** proviennent de campagnes scientifiques (CGFS de l'Ifremer, suivis réglementaires) et d'observations en mer (Obsmer) qui restent peu adaptées au suivi de ces espèces peu fréquentes, couplées aux relevés issus des stations de contrôle en rivières.

Cinq espèces de poissons amphihalins d'intérêt communautaire sont observées sur le site ou dans les bassins versants jouxtant le site :

- l'aloise feinte (*Alosa fallax*) apparaît fréquente en mer sur le site (observations Obsmer et campagnes GPMH), sans que l'importance du site puisse être précisée en l'absence de comptage au niveau des stations de contrôle (migration de faible ampleur pour cette espèce). L'enjeu du site pour cette espèce apparaît secondaire (?) sous réserve d'acquisition de connaissance pour qualifier l'importance locale.
- la grande alose (*Alosa alosa*) est observée au niveau des stations de contrôle de la Seine et de l'Orne ; l'enjeu du site pour cette espèce est fort du fait qu'il se situe en marge méridionale de son aire de répartition.
- le saumon atlantique (*Salmo salar*) est comptabilisé sur la Seine et l'Orne, avec des effectifs dépassant 1% des effectifs nationaux sur l'Orne. L'ensemble des cours d'eau en périphérie du site sont classés comme rivières à salmonidés, et l'estuaire de l'Orne bénéficie d'un classement en réserve à salmonidés. L'enjeu du site pour cette espèce est prioritaire du fait de l'importance locale.
- la lamproie marine (*Lampetra marina*) est présente avec des effectifs d'importance nationale sur la Seine, et dans une moindre mesure dans l'Orne ; de ce fait, l'enjeu sur le site est prioritaire.
- la lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*) est comptabilisée dans la Seine avec des effectifs parfois importants selon les années ; l'enjeu sur le site est fort.

Il est précisé que les menaces sur ces espèces se situent principalement en rivières ; les menaces en mer concernent essentiellement les captures accidentelles (par pêche, dragage ...) notamment à proximité des

estuariers qui constituent des axes privilégiés de migration. Les enjeux sur ces espèces sont i/ la réduction des captures en mer et ii/ la restauration de populations fonctionnelles normandes et reconquête du bassin de la Seine qui fut un fleuve très important.

- **Espèces d'intérêt communautaire de la ZPS Littoral augeron**

Différents suivis (RNES, Oiseaux échoués, observatoire ZPS, Wetlands international, points de guets à la mer), études (Macreuse, Grands cormorans hivernants, Laridés hivernants, Grèbes-plongeurs hivernants) et programmes (PACOMM) sont utilisés pour décrire la distribution et la fréquentation du site par les **oiseaux marins** à partir de plusieurs outils (survol ULM et avion, observations en mer ou depuis la terre) par différentes structures (GONm, Maison de l'Estuaire, Aérobaie, Bretagne Vivante, associations et gestionnaires locaux).

Le site présente une importance nationale (selon les critères définis dans le DOCOB) pour 20 espèces dont 7 listées dans l'annexe I de la Directive Oiseaux.

- C'est une **zone d'hivernage** d'importance nationale pour des espèces malacophages (macreuses noire et brune), des plongeurs (plongeurs catmarin et arctique, grèbe huppé, guillemot de troïl, pingouin torda), la sterne caugek, les mouettes pygmée et tridactyle et le fou de Bassan. Mais également pour une dizaine d'autres espèces du FSD (Formulaire standard de données) non significatives. C'est le premier site d'hivernage de la macreuse brune en France ; à noter également qu'une forte diminution des effectifs est observée sur le site pour les macreuses en lien avec l'envasement local des fonds et la remontée de ces espèces vers le nord suite aux changements climatiques.
- C'est une **zone d'estivage** d'importance nationale pour les sternes caugek et pierregarin, le fou de Bassan, le grand labbe et le goéland marin, mais également pour une dizaine d'espèces du FSD non significatives (goélards, mouettes, labbes ...).
- C'est une **zone de migration**, notamment en migration postnuptiale, pour plus d'une vingtaine d'espèces plus ou moins fréquentes. Il constitue le premier site français de migration pour la mouette pygmée et la sterne caugek, le 3^{ème} site français pour le plongeur catmarin ; il se situe en marge de l'aire de répartition pour le puffin des Baléares (espèce en danger critique d'extinction).

Les principales menaces concernent la pollution par les hydrocarbures, les macrodéchets, la compétition trophique, l'évolution climatique, l'implantation de parc éolien, les captures accidentelles et la mortalité par tir.

Les enjeux portent sur i/ le maintien des ressources alimentaires nécessaires à l'avifaune, ii/ la réduction des sources de mortalité d'oiseaux en mer, notamment celles liées aux pollutions d'origine marine, et iii/ le suivi des effets des évolutions climatiques sur l'avifaune marine.

Un enjeu prioritaire (espèce inscrite en annexe I de la DO ou de la Convention OSPAR **et** présente en effectifs importants au niveau national) est défini pour les plongeurs catmarin et arctique, les sternes caugek et pierregarin et la mouette pygmée. 15 espèces présentent un enjeu fort (macreuses brune et noire, eider à duvet, grèbe huppé, pingouin torda, guillemot de troïl, grand labbe, fou de Bassan, mouette tridactyle, goéland marin, grand cormoran, labbe parasite, harle huppé, sterne naine, guifette noire) et 13 espèces montrent des enjeux secondaires.

3. Calendrier prévisionnel (par Gwenola de Roton, AAMP)

En complément de la présentation faite en GT, le volet patrimoine naturel complet de l'état des lieux du Document d'objectifs sera transmis sous 1 mois à l'ensemble des participants du GT Patrimoine et du COPIL afin de recueillir d'éventuels compléments ou remarques. Il est proposé un prochain GT Patrimoine afin d'exposer et valider ces modifications (réunion spécifique en fin d'été ou lors du GT Usages prévu en fin d'année).

4. Questions/discussions

Vincent Caillard (FCSMP) souligne la diminution de la visibilité sous-marine en lien avec l'envasement depuis 1985 suite aux travaux des ferries et aux rejets des sédiments de clapage au large, ce qui est un handicap pour la chasse sous-marine, et demande quelle est l'origine des vases. Il s'étonne également de l'absence d'enjeu concernant l'habitat Récifs ; il précise que les plongées révèlent une bonne diversité et un fort intérêt halieutique (hippocampe, dorade royale, lieu ...) dans les secteurs colonisés par la sargasse.

- ⇒ L'envasement, également constaté notamment lors de l'étude Macreuse (diminution de la ressource alimentaire), peut être lié au fonctionnement des estuaires avec des apports fluviaux naturels, pouvant être exacerbés par les endiguements ; mais les fonds envasés supportent une productivité importante.

- ⇒ Aucun enjeu n'a été identifié sur les récifs car le platier rocheux situé principalement à l'extérieur du site, n'est représenté que par une très petite surface en marge du site et il n'a pas servi à la désignation du site N2000. Toutefois tout élément de connaissance sur cet habitat, complémentaire aux inventaires réalisés dans le cadre du programme Cartham peut être ajouté à l'état des lieux.

Sandrine Robbe complète en disant que seuls les substrats meubles ont servi à la désignation du site ; chaque site n'a pas vocation à préserver tous les habitats Natura 2000, mais est tenu à l'exemplarité. Les récifs quant à eux ont été retenus sur les sites de la pointe du Cotentin.

Isabelle Rauss (Conservatoire du Littoral) demande si la biodiversité associée aux épaves a été inventoriée.

- ⇒ Il n'y a pas eu de plongée spécifique sur les épaves, celles-ci n'étant pas considérées comme un habitat naturel malgré leur intérêt écologique.

James Jean-Baptiste (GONm) demande que soient précisées dans le DOCOB les causes de mortalité à partir des autopsies réalisées dans le cadre des suivis RNE. Il signale que beaucoup de cétacés présentent une nageoire caudale coupée, ce qui laisse supposer des captures accidentelles par les fileyeurs.

Laetitia Papore (UNICEM) souhaite savoir si le bruit généré par le trafic maritime a été évalué.

Béatrice Harmel (CRPMEM BN) précise que les cargos émettent plus de bruit que les navires de pêche.

- ⇒ Des études ont été réalisées dans le cadre du dossier d'impact du Parc Eolien offshore de Courseulles-sur-Mer, qui permettent de renseigner le bruit de fond en baie de Seine. David Sellam (DIRM MEMN) précise que les normes évoluent pour réduire les bruits et vibrations.

Thomas Lecarpentier (Maison de l'Estuaire) souligne que les phoques veau-marins sont de plus en plus nombreux au niveau de la Réserve Naturelle de l'Estuaire de Seine (RNES) et qu'ils s'y sédentarisent bien qu'ils ne s'y reproduisent pas. Jusqu'à 12 individus ont été dénombrés sur la réserve. Il met en avant le débat concernant les incidences potentielles du projet de parc éolien sur cette espèce.

- ⇒ Des nuisances sonores seront occasionnées par ce projet en phase de travaux (battage des pieux) comme en phase d'exploitation (projet soumis à étude d'impact et évaluation d'incidence). James Jean Baptiste précise que de nombreuses études ont été réalisées en Europe du Nord sur les impacts et les distances concernées. Sandrine Robbe (DREAL BN) rappelle que ces résultats d'études ne peuvent pas toujours être généralisés à des conditions environnementales différentes. Christophe Aulert (AAMP) ajoute que ces incidences peuvent s'étendre jusqu'à 80 km du parc et affecter les fonctions des individus. Les travaux éoliens pourraient être une des causes de la migration du marsouin commun de Mer du Nord vers le sud, en plus du réchauffement climatique et de la diminution de la ressource alimentaire.

James Jean Baptiste (GONm) précise que la fréquentation du site par le fou de Bassan est à relativiser car cette espèce est présente surtout par condition venteuse, en provenance d'Aurigny. Il s'étonne que la macreuse brune ne présente pas un enjeu prioritaire alors qu'elle a servi à la désignation du site et que la Baie de Seine orientale est le premier site d'hivernage en France. La méthode de définition des critères d'enjeux n'apparaît pas très cohérente en ce sens, si l'on considère les plongeurs classés en enjeu prioritaire.

- ⇒ L'absence d'enjeu prioritaire s'explique par le fait qu'elle n'est ni classée OSPAR, ni au titre de l'annexe I de la DO. Mais les arguments avancés par le GONm posent question et il est proposé d'ajouter une clause à la définition des enjeux de conservation : l'espèce est surclassée en enjeu prioritaire si ses effectifs sur le site dépassent 15% des effectifs nationaux. Cette modification méthodologique sera proposée pour validation au niveau national afin de conserver des critères cohérents sur l'ensemble des sites.

Christophe Aulert (AAMP) précise que l'absence d'enjeu prioritaire pour les macreuses brunes sur le site n'apparaît pas totalement aberrant au vu de leur évolution récente (forte diminution des abondances en Manche).

Béatrice Harmel (CRPMEM BN) pose la question de l'acceptabilité sociale de mesures concernant la pêche professionnelle sur un site soumis à autant de pressions industrielles et portuaires (dragage, clapage, extraction de granulats marins, EMR, navigation ...). Elle précise qu'il serait pertinent que Catherine Paul (CRPMEM BN) qui suit la problématique des poissons amphihalins au CRPMEM BN soit contactée afin de faire le lien avec la CMEA et le COGEPOMI. Enfin elle s'interroge sur le type de mesures qui pourraient être envisagées pour enrayer la diminution des effectifs de macreuses.

Guy Ruyter (GRAPE) pose la question du devenir des dépôts d'immersion.

- ⇒ Peu d'actions sont envisageables à l'échelle du site concernant la protection des macreuses dont les causes de déclin sont d'ordre climatique ou environnemental (envasement des fonds négatif pour la ressource alimentaire des macreuses). Il reste à vérifier si des mesures sur la pêche visant à préserver l'intégrité des fonds pourraient être favorables à la ressource alimentaire de ces espèces ; des zones de restriction des arts trainants pourraient être envisagées suite à l'analyse du risque de dégradation des habitats par les activités de pêche.
- ⇒ Concernant les usages autres que la pêche, Sandrine Robbe (DREAL BN) précise qu'ils font l'objet d'une analyse d'incidences Natura 2000 lors du dépôt des dossiers d'instruction et que leurs impacts

sur le site sont donc traités dans ce cadre et n'ont plus lieu d'être analysés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. La question des vases issues des dépôts d'immersion est donc traitée dans le cadre des dossiers d'instruction des différents projets.

⇒ Les participants au GT actent qu'ils recevront un document écrit courant mai sur lequel ils pourront réagir par mail et qu'il est préférable de réunir un GT patrimoine commun avec le GT usages prévu en fin d'année, au cours duquel seules les principales modifications au document transmis par mail seront exposées. Il est demandé à ce que la réunion soit programmée si possible en début ou fin de semaine et d'éviter la première semaine de décembre (salon nautique).

- **Les éléments d'état des lieux sur le patrimoine naturel présentés lors de ce Groupe de Travail sont validés sous réserve de quelques ajouts (pourcentage par causes de mortalités pour les mammifères marins au travers du RNE) et modifications (macreuse brune surclassée en enjeu prioritaire ?).**
- **Le volet patrimoine naturel de l'état initial du Document d'objectifs va être transmis aux membres du GT en mai pour recueillir leurs remarques, corrections ou compléments via des échanges par mail avant la fin octobre 2014.**
- **Les principales modifications apportées au document seront présentées pour discussion et validation lors d'un Groupe de Travail conjoint Usages et Patrimoine en fin d'année.**

En l'absence de question complémentaire, les participants sont remerciés de leur présence et il leur est donné rendez-vous aux prochains groupes de travail et comités de pilotage.

ANNEXE : Membres du Groupe de Travail patrimoine naturel présents et excusés

Personnes présentes

Christophe AULERT, Agence des aires marines protégées
Claire BERREVILLE, Grand port maritime de Rouen
Vincent CAILLARD, Fédération Chasse sous-marine passion Calvados (FCSMP)
Chloé DANCIE, Cellule de Suivi du Littoral Normand (CSLN)
Gwenola DE ROTON, Agence des aires marines protégées
Etienne FROMENTIN, Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction (UNICEM) Normandie
Nolwenn HAMON, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de Basse-Normandie
Béatrice HARMEL, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de Basse-Normandie
Emmanuel HENAFF, IIBO SAGE Orne aval-Seulles
Philippe HUBERT, Ports Normands Associés (PNA)
James JEAN BAPTISTE, GONm
Jessica LAMBERT, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse-Normandie
Thomas LECARPENTIER, Maison de l'estuaire
Cécile LIDEC, Communauté de communes Cœur Côte fleurie
Amael MACRON, Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction (UNICEM) Normandie
Laetitia PAPORE, Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction (UNICEM) Normandie
Isabelle RAUSS, Conservatoire du littoral
Sandrine ROBBE, DREAL Basse-Normandie
Guy RUYTER, Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE)
David SELLAM, Direction interrégional de la mer (DIRM) Manche Est - mer du Nord
Michel SIQUOT, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France – Comité départemental du Calvados

Personnes excusées

Nicolas BACQ, GIPSA
Bruno CHANDAVOINE, DRDJSDS Basse Normandie
Benoît DEMOULINS, Fédération Départementale de Chasse du Calvados (FDC14)
Gérard PAUL, FPPMA du Calvados
Joël PIGEON, ONCFS Normandie NPCP